

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 juin 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, MMES LASSALLE, ABADIE, GABARROT, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY et Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme DUBOSC, M. IGLESIAS à M. FANTON, M. BARBARA à M. FORGUES, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FORMENT.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
13 JUIN 2024
Publication
13 JUIN 2024

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024-04-04 : PROJET DE TRANSFERT DE PROPRIETE AU DEPARTEMENT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation du rond-point des Harkis, route de Monclar, dans les années 80, pour laquelle une partie de l'ouvrage empiète sur le domaine privé de la commune, à savoir la parcelle située à l'Ouest du restaurant scolaire et cadastrée section AH 371.

Il est proposé de procéder à la régularisation d'emprise suite à ces travaux d'aménagement du carrefour réalisé il y a plus de 30 ans entre le boulevard des Pyrénées et la RD 159. Cette emprise a fait l'objet d'une délimitation le 26-03-2024 par un géomètre mandaté par le Conseil Départemental.

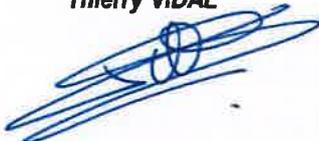
Le transfert de propriété de la parcelle se fera par acte de vente en la forme administrative, à titre gracieux, réalisé par les services du Département avec prise en charge des frais d'enregistrement au service de la publicité foncière.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette régularisation d'emprise conformément aux conditions sus indiquées et autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette régularisation d'emprise de la partie de parcelle communale cadastrée AH 371 par les services du Département conformément aux conditions sus indiquées et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Secrétaire,
Thierry VIDAL**



**Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 11 juin 2024**

**Le Maire,
Patrick FANTON**




Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240613CL004
Objet :	Projet de transfert de propriété au Département
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	032-213202567-20240604-DCM240613CL004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-213202567-20240604-DCM240613CL004-DE-1-1_0.xml	text/xml	877 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024 04 04 - Transfert de propriété au Département - Rd Pt Harkis.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240604-DCM240613CL004-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	86 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h39min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h40min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 09h40min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 09h40min27s	Reçu par le MI le 2024-06-13